

Bussière-Galant & St Nicolas Courbefy

Bulletin Municipal

Janvier N°24

SOMMAIRE

L'ACTIVITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL - p. 3

- Budget communal
- Affaires diverses
- Du côté des écoles

ACTUALITÉS de la communauté des communes Pays de Nexon

- Monts de Chalus p. 6

- Plan Local d'Urbanisme
- Maison de services au public
- OM tarification et collecte

L'ESPACE HERMELINE - p. 8

- Bilan complet de la saison 2019

PNR Périgord-Limousin - p. 10

- Ouvrage : La Haute-Dronne
- Des galles sur les châtaigniers ? C'est le Cynips !
- Nature 2050 : Le Mazet

ZOOM sur... - p. 12

- ADIL 87
- AIDE jeunesse région

BON A SAVOIR - p. 13

- Tarifs communaux 2020

VIE ASSOCIATIVE - p. 14

- XV des Feuillardiers
- USF
- Les Jardiniers de Bussière-Galant / Les amis de la chapelle

MANIFESTATIONS COMMUNALES - p. 15

ÉTAT CIVIL - p. 15

LES TEMPS FORTS 2019 - p. 16

VOEUX 2020 - p. 16



Le MOT du Maire

Mesdames, Messieurs,

L'année écoulée aura été marquée par un programme important d'investissements (environ 550 000 €) contribuant à la mise à niveau de nos équipements et de nos services.

En premier lieu, il s'agit de l'acquisition et la réhabilitation de notre maison médicale (dans le cadre de la Maison de santé multi-sites des Monts de Châlus). Depuis la mi-novembre, sont regroupés sur un même site : le médecin généraliste, le cabinet d'infirmières et l'ostéopathe. Un local reste disponible pour accueillir un médecin, voir un autre professionnel de santé (kiné...).

Après l'école maternelle, nous avons réalisé la mise aux normes accessibilité et des équipements de sécurité à l'école primaire et à la garderie. Nos ensembles scolaires sont maintenant pleinement adaptés pour accueillir nos 65 enfants scolarisés.

Nous avons poursuivi également les aménagements de sécurité (zones 30, implantation de ralentisseurs ...) et la rénovation des trottoirs de nos entrées de bourg avec l'avenue du plan d'eau (RD20) et l'avenue des Pradelles (RD901). Enfin, la rénovation du parc d'éclairage public s'est achevée avec le remplacement d'environ 150 points lumineux. Cette opération conjuguée à l'extinction nocturne entre minuit et 5 h devrait générer une économie annuelle d'environ 15 % des dépenses d'énergie.

Ce bref bilan ne serait être complet sans parler de notre Espace Hermeline qui a connu une belle activité avec plus de 21 000 visiteurs et ce malgré un printemps maussade et un été caniculaire. Pour la première fois le budget réalisé d'Hermeline est conforme au prévisionnel et ressort en équilibre. Une nouvelle réflexion s'engage sur le développement des activités : aménagement des accès à l'espace du petit train, mur d'escalade, plateau multisports, jeux d'aventures et d'exploration, scénarisés...

Ce début d'année 2020 verra également la finalisation de dossiers d'investissements à venir importants.

C'est d'abord la poursuite de l'aménagement du quartier de la gare.

Après l'aménagement des anciens terrains Sncf en parking et la réalisation des travaux de réseaux et d'accès au terrain communal de la Gare, la construction par l'Office Départemental d'HLM (Od hac) de 4 pavillons de plain-pied adaptés à la vieillesse et au handicap a débuté depuis mi-décembre. Ils devraient être terminés pour fin 2020. La commune a également été retenue par la Région Nouvelle Aquitaine pour bénéficier d'une assistance spécifique pour définir un projet d'aménagement autour de la gare et son pôle urbain.

C'est ensuite, la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement approuvé en 2018. L'avant-projet détaillé pour la réhabilitation des systèmes d'assainissements de la commune a été finalisé. Les travaux sont estimés à 2,2 M€ (mise en séparatif du réseau de la Gare et la réhabilitation d'une partie du réseau du bourg, création d'une nouvelle station près de l'espace Hermeline et son raccordement, réhabilitation de la station du bourg et travaux de mises aux normes des raccordements des particuliers). L'ensemble de ces

opérations devrait bénéficier d'aides financières à hauteur de 60 % en moyenne (Département/Agence Adour Garonne), mais la redevance d'assainissement devra nécessairement évoluer afin d'assurer l'équilibre du budget.

C'est enfin, la poursuite de la rénovation de nos installations sportives avec la mise aux normes de l'éclairage des terrains de sports, la rénovation du bâtiment vestiaires (mise aux normes du local électrique, réfection des avant-toits et zinguerie, peinture intérieure des vestiaires...).

Il appartiendra au nouveau conseil municipal de poursuivre la réalisation de ces projets. En effet, cette année sera toute particulière, car vous devrez élire en mars prochain une équipe municipale renouvelée, avec toujours le même mode de scrutin : une liste unique sans panachage possible de 15 candidats pour nos deux communes associées de Bussière-Galant et Saint Nicolas Courbefy, un scrutin de liste proportionnel à parité homme/femme, l'élection de conseillers communautaires en même temps que celle des conseillers municipaux.

Reste des sujets de préoccupations avec en premier lieu la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui réduit considérablement les surfaces constructibles et durcit les règles de construction. Le conseil municipal a émis un avis défavorable sur le projet présenté. Ainsi, sur les 5 400 ha de la commune, 98 % seraient classés en zone Agricole ou Naturelle, resterait 2 % pour les zones Urbaines dont 0,08 % pour les zones nouvelles A Urbaniser. C'est moins de 4 ha constructibles contre les 18 ha consommés les 10 dernières années ! On nous impose une approche purement comptable et uniforme des politiques d'urbanisme, contre les réalités et les volontés locales.

Ensuite, il s'agit du maintien de nos activités commerciales et de nos services. Nous restons en permanence vigilants et à l'écoute des difficultés mais en ces domaines, force est de reconnaître que la collectivité ne peut pas tout. Elle a un rôle à jouer, notamment en créant les conditions nécessaires au maintien de ces activités, mais la réussite tient d'abord au professionnalisme des exploitants.

Enfin, le maintien de notre tissu associatif qui participe tout au long de l'année à l'animation sociale, culturelle et sportive de la commune. Nos bénévoles vieillissent, le renouvellement est insuffisant. Il faut que chacun prenne conscience qu'une commune sans une vie associative dynamique est une commune sans lieu de partage et de convivialité. Dans ce contexte d'un manque crucial de bonnes volontés, il nous faut retrouver le sens de l'intérêt collectif et du faire ensemble, ce n'est que collectivement que nous pouvons réussir.

C'est dans cet esprit que j'ai le plaisir avec tout le conseil municipal, de vous inviter à participer à notre traditionnelle rencontre de début d'année qui aura lieu le :

Dimanche 26 janvier, à partir de 11 heures, à la salle polyvalente.

Bonne et belle année 2020 à tous.

Le Maire, Emmanuel DEXET

Le MOT du MAIRE Délégué

Mes chers amis,

C'est avec plaisir que je vous retrouve au seuil de cette nouvelle année par l'intermédiaire de notre bulletin municipal.

J'en profiterai pour vous donner quelques informations concernant Saint Nicolas.

• Au sujet du hameau de Courbefy :

J'ai rencontré une nouvelle fois le directeur général de la Fondation à laquelle appartient le village, qui s'est rendu sur les lieux afin de voir les travaux d'entretien du site (réalisés par une entreprise locale) et rencontrer la personne qui assure la mission de surveillance.

Au cours de sa visite, il m'a assuré que le projet envisagé par M. YOO serait mené à bien lorsque le procès en cours qui l'oppose au gouvernement coréen arriverait à son terme. Je ne suis pas en mesure de vous apporter plus d'informations à ce jour, mais j'espère très fortement que Courbefy devienne à moyen terme un lieu dédié à l'art.

Les propriétaires du village de Courbefy ont fait un don de 1 000 € pour réaliser quelques petits travaux de réfection sur la chapelle.

• Au sujet de la salle des fêtes :

Les employés municipaux ont effectué des travaux de peinture pour donner un « coup de jeune » à ce lieu festif.

Les appareils d'électro-ménagers vont être renouvelés pour que la cuisine soit plus fonctionnelle.

Je vous ai parlé récemment des travaux d'assainissement et vous avais expliqué, à l'occasion du repas de nos Aînés, que l'assainissement ne

pourrait être réalisé dans le bourg du fait du coût très important que cela représenterait pour la population.

Il a donc été privilégié et décidé en conseil municipal d'opter pour un assainissement individuel.

Il faudra donc que chacun se mette en conformité à l'occasion du chantier d'effacement du réseau dans le bourg prévu en 2021.

Depuis maintenant quelques années, nos rues ont été dotées de noms de personnages célèbres ayant vécu en Limousin.

C'est dans ce même esprit que la place de l'Église va être baptisée Place Jacques Chirac ; nous avons ainsi souhaité rendre hommage à un Président de la République récemment décédé, lequel a indéniablement œuvré pour notre région.

Je profite de ce premier bulletin de l'année pour vous remercier de m'avoir accordé votre confiance tout au long de ces années et de m'avoir apporté vos suffrages à chaque élection en tant que maire délégué de Saint Nicolas Courbefy.

C'est avec passion que j'ai assumé cette tâche, en privilégiant toujours l'intérêt de tous, de notre petite commune et de faire en sorte que l'harmonie règne entre nos 2 communes associées.

J'adresse mes très sincères remerciements à l'ensemble de mes collègues du conseil municipal, en particulier à Martine Beylot et à Emmanuel Dextet.

Il arrive un moment où le temps est venu de se retirer et de laisser des personnes plus jeunes, plus dynamiques prendre le relai.

À toutes et à tous, je souhaite une belle et heureuse année 2020.

Bernard Guilhem

L'ACTIVITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

Depuis la dernière édition du bulletin municipal en juillet 2019, le conseil municipal s'est réuni à 4 reprises (le jeudi 11 juillet 2019 - le jeudi 12 septembre 2019 - le jeudi 07 novembre 2019 et le jeudi 19 décembre 2019).

BUDGET COMMUNAL

I – Orientations Budgétaires 2020

■ Budget de l'Espace Hermeline :

Le budget réalisé 2019 (254 000 €) devrait être légèrement excédentaire (1 200 €).

Toutes activités confondues (vélorail, accrobranches, buvette, camping, minigolf, tennis) le chiffre d'affaires s'établit à un peu moins de 218 000 € H.T en baisse de 5 % par rapport à 2018.

Néanmoins, pour la première fois le budget annexe d'Hermeline ressort en équilibre avec une participation de la commune conforme à celle inscrite au budget (20 000 €).

Pour 2020, l'équilibre du budget devrait s'établir autour de 255 000 € avec des charges de personnel maîtrisées autour de 150 000 €.

Le programme de communication prévoit pour 2020 la refonte du site internet, un nouveau logiciel de gestion de caisse et de réservation et une campagne de promotion dans les cinémas de Limoges. Les charges à caractère général (y compris les dépenses de communication) devraient se situer à 93 000 €.

En conséquence, la participation de la commune à l'équilibre de ce budget, correspondant à la contrepartie du coût des activités relevant exclusivement de missions d'intérêt général est évaluée à 30 000 €.

Concernant le budget d'investissement seront reconduites les dépenses prévues pour l'entretien du parc accrobranches et des vélorails. De nouveaux investissements sont en cours d'évaluation : installation de vestiaires de plage, aménagement des accès PMR (Personnes à mobilité réduite) à l'espace du petit train, renouvellement de l'assistance électrique des vélorails.

■ Le budget d'assainissement

Le budget 2019 a été marqué par la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement.

La maîtrise d'œuvre le groupement Larbre Ingénierie/Infralim a finalisé l'avant-projet détaillé pour la réhabilitation des systèmes d'assainissements de la commune. Les travaux sont estimés à 2,2 M€ et se répartissent autour de 3 tranches principales :

- La mise en séparatif du réseau de la Gare et la réhabilitation du réseau du bourg (1,032 M€),

- La création d'une nouvelle station près de l'espace Hermeline et le raccordement du secteur de la gare, la réhabilitation de la station du bourg (980 000 €).

- Les travaux de mises aux normes des raccordements des particuliers (200 000 € subventionné à 50 %),

L'ensemble de ces opérations devraient bénéficier d'aides financières à hauteur de 60 % en moyenne du Département et de l'Agence Adour Garonne, mais la redevance d'assainissement devra nécessairement évoluer afin d'assurer l'équilibre du budget (emprunt maximum de 700 000 € à 40 ans). Pour 2020, sera inscrit au budget une première phase de travaux correspondant à la réhabilitation du réseau de la gare.

■ Le budget principal

Concernant le budget de fonctionnement 2019, l'enveloppe affectée aux charges à caractère général et aux charges de

gestion courante a été tenue, les charges de personnel ont été moins importantes que prévues.

Les recettes de fonctionnement que ce soient les dotations ou les produits de la fiscalité sont restées stables. Certaines recettes ont été plus importantes : revenus des immeubles, les remboursements sur rémunération.

Au final, la réalisation 2019 du budget de fonctionnement devrait permettre un excédent d'environ 130 000 € après affectation du résultat.

Le budget prévisionnel 2020 serait reconduit dans les mêmes proportions en dépenses (1 100 000 € en 2019) comme en recettes (1 215 000 € en 2019) sans augmentation de la fiscalité communale.

Le programme d'investissement 2020 sera marqué par la reconduite de certaines opérations qui n'ont pu s'achever en 2019. Il s'agit pour les principales de :

- la rénovation des installations électriques des vestiaires sportifs et la mise aux normes de l'éclairage des terrains de sports.

- le programme annuel d'entretien de la voirie communale.

Les autres opérations concerneront l'achèvement de la signalétique des commerces et des services et des travaux de mise aux normes des bâtiments de l'école primaire. Seront évalués l'acquisition d'un lave-vaisselle et d'un four électrique pour la cuisine de la salle des fêtes de Saint Nicolas.

Deux nouvelles opérations seront inscrites au budget 2020 avec l'ouverture d'un programme de rénovation intérieure et extérieure de l'église de Bussière Bourg et l'acquisition d'un nouveau tracteur épaveuse pour l'atelier municipal.

Le budget sera finalisé et voté avant les élections municipales de mars prochain.

II – Avancée du programme d'investissements 2019

■ Aménagements de sécurité et rénovation des trottoirs dans le bourg

La réception du chantier a eu lieu le vendredi 25 octobre. Les travaux réalisés :

- L'aménagement de sécurité sur la RD20 « Avenue du plan d'eau » (création d'une zone 70, zone 30 et d'un ralentisseur);
- La réfection des trottoirs sur la RD20 « Avenue du plan d'eau » et Avenue des Pradelles ;
- L'aménagement de sécurité sur la RD901 « Avenue des Pradelles » (création d'une zone 70, zone 30 et d'un ralentisseur, implantation d'un radar pédagogique permanent).



L'ACTIVITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

Rehabilitation et mise aux normes accessibilité Maison médicale

La réception du chantier a eu lieu le 13 novembre.

Les professionnels de santé (cabinet médical, cabinet d'infirmiers) ont réintégré leurs locaux depuis le 6 novembre. L'ostéopathe s'est installée dans la maison médicale depuis le 2 décembre. Les locaux sont loués aux différents professionnels de santé par bail commercial notarié.

Les charges locatives (énergie, eau, nettoyage des parties communes et toute autre charge) seront calculées au prorata des surfaces attribuées à chaque praticien.



Programme de rénovation des installations sportives



La mise aux normes des lignes de vie des mâts d'éclairage du terrain de sport a été réalisée (7700 € H.T). L'entreprise BOULESTEIX a procédé à la rénovation des avant-toits et de la zinguerie (5000 € H.T). Les agents de l'atelier municipal ont engagé la

réfection des peintures intérieures des vestiaires.

L'entreprise ALLEZ doit également mettre aux normes le local électrique des vestiaires sportifs (25000 € H.T). Enfin, sera lancé d'ici le début de l'année l'éclairage normalisé du terrain d'entraînement de football (implantation de deux mâts équipés de projecteurs leds : 20225 € H.T). Ces opérations sont subventionnées en moyenne à 50 % (État, Département).

Rehabilitation des systèmes d'assainissements de la commune/Evolution de la redevance d'assainissement.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'étude Larbre Ingénierie et Infralim.

Un avant-projet détaillé a été présenté le 18 septembre dernier. L'ensemble de ces opérations devrait bénéficier d'aides financières à hauteur de 60 % en moyenne du Département et de l'Agence Adour Garonne. Dans le cadre de son nouveau programme 2019-2024, l'Agence de l'eau Adour Garonne conditionne ses interventions à prix minimum de la redevance d'assainissement soit 1,75 € H.T/m³. Le taux actuel de la commune est de 1,60 € H.T/m³.

Dans ces conditions, il a été étudié **l'évolution de la redevance d'assainissement**.

Afin d'anticiper les besoins de financement des investissements importants à venir et dans l'attente de la confirmation des financements du Conseil Départemental et de l'Agence Adour Garonne, l'objectif est d'ajuster la redevance d'assainissement pour couvrir les annuités d'emprunt nécessaires à la réalisation de ce programme (emprunt maximum de 700 000 € à 40 ans). Il est ainsi décidé **l'instauration d'une part fixe à hauteur de 20 €/abonné** permettant d'atteindre la moyenne de 1,75/m³ et le taux maximal de subvention de l'Agence Adour Garonne. **La part variable reste inchangée : 1,35 €/m³ jusqu'à 150m³ puis 0,675 €/m³.**

Cette modification tarifaire interviendra au 1^{er} janvier 2020.

Désignation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de l'église



Il a été proposé de lancer un programme de rénovation de l'église de Bussière bourg : ravalement des façades, rénovation des peintures intérieures et des plafonds.

Cet investissement étant supérieur à 25 000 €, une procédure dématérialisée de marché public devra être lancée. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été sollicitée auprès de l'Agence technique départementale. Le maître d'œuvre désigné Hervé PAUGNAT (Architecte DLPG à Limoges) doit finaliser un avant-projet détaillé pour la mi-janvier.

Une demande de subvention sera déposée auprès de L'État, dans le cadre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) 2020. L'association des Jardiniers a souhaité faire un don à la commune de 10 000 € affecté à la réfection des peintures intérieures de l'église.

AFFAIRES DIVERSES

Le PNR Périgord Limousin a lancé une **campagne d'isolation des combles perdus dans les bâtiments communaux**. Les bâtiments de la commune potentiellement éligibles ont fait l'objet d'une visite par un organisme agréé. Le montant estimé des travaux est d'environ 7 000 € subventionné à 50 %. Seront concernés : le bar/restaurant le Limousin, l'école primaire, la garderie périscolaire, la mairie.

Installation de défibrillateurs

A partir de fin 2021, l'implantation de défibrillateurs automatisés externes sera rendue obligatoire dans les établissements recevant du public. Il est décidé d'acquérir en location/maintenance 4 défibrillateurs qui seront implantés à la salle polyvalente



de Bussière bourg, l'Espace Hermeline, la Maison médicale et la salle des fêtes de Saint Nicolas Courbefy. Le coût est de 2 024 € HT pour l'achat et l'installation de 4 coffrets extérieurs et 252,00 € HT/ Mois de location/maintenance pour 4 défibrillateurs. Des formations à leur utilisation ouvertes à tout public seront organisées.

L'ACTIVITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

Convention commune/associations

Afin de régulariser les relations entre la commune et les différentes associations, le conseil municipal a approuvé une convention type. Elle a pour but de formaliser les obligations réciproques concernant la mise à disposition par la commune aux différentes associations de moyens matériels, de locaux, de terrains pour la réalisation de leurs activités et l'organisation de leurs animations.

Inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Petites randonnées de la Haute-Vienne (PDIPR).

Le conseil municipal approuve l'inscription au PDIPR des itinéraires « Au fil de l'eau », présenté par la Commune des Cars et « Circuit du Moulichou », présenté par la Commune de Châlus, dont les tracés empruntent sur une partie, des chemins ruraux de la commune (secteurs de Contentigne /Les Quatre Vents et de la Forêt des Cars/la Haute Renaudie).

Nomination d'une place Jacques Chirac

Sur proposition des élus de Saint Nicolas Courbefy, il est décidé de renommer la place de l'église de Saint-Nicolas-Courbefy en Place Jacques Chirac – Date de Naissance – Date de Décès.

Affaires économiques.

Suite à liquidation du Bar-Restaurant Le Limousin et afin de réunir toutes les conditions d'une reprise dans les meilleurs délais, la commune a déposé auprès du Tribunal de Commerce une proposition de reprise du droit au bail. Dès la décision du Tribunal de Commerce connue, un appel à candidature sera lancé pour la reprise du bar-restaurant avec l'appui de la Chambre de Commerce.

Edition d'un plan de la commune

Il est décidé l'édition d'un plan de la commune à 3 000 exemplaires présentant les agglomérations et les villages avec leurs noms de rues. Il sera réalisé par l'entreprise APCL pour un montant de 1 200 € H.T.

Le conseil municipal est informé que l'Association Histoire et Archéologie du Pays de Châlus, dans le cadre de son 50^{ème} anniversaire va organiser le 11 juillet 2020 une conférence

pour présenter la vie de la guérisseuse Anne Desbordes. À cette occasion, une rue sera inaugurée à son nom (rue du lotissement de la gare).

Le Parc naturel régional Périgord Limousin envisage une évolution de ces statuts afin d'intégrer la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Pour le bassin de la Dronne, la communauté de communes du Pays de Nexon/Monts de Châlus a souhaité transférer cette compétence au PNR. Un comité Gemapi sera créé au sein du parc avec des représentants des communes concernées.

Motion contre la suppression de la trésorerie de Châlus

La Direction Générale des Finances Publiques de la Haute-Vienne a présenté l'évolution du réseau des finances publiques avec l'annonce de supprimer des trésoreries dont un certain nombre sont situées au sein et à proximité du territoire de la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus, parmi lesquelles celles de Châlus et Pierre-Buffière. Par ailleurs, des « conseillers aux décideurs locaux » seraient désignés pour apporter du conseil aux collectivités en lieu et place des comptables existants. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; considérant que la fermeture des trésoreries sur le secteur rural est de nature à fragiliser encore davantage ces zones ; considérant que ces fermetures constituent une preuve supplémentaire de la disparition des services publics de proximité ; considérant que l'absence de trésorerie sur la Communauté de Communes est de nature à complexifier la gestion et l'administration des collectivités territoriales et l'accès aux services des finances publiques pour les administrés ; s'insurge contre ces suppressions et affirme son attachement au maintien de la trésorerie de Châlus.

La communauté de communes va engager le réaménagement des accès à l'accueil de loisirs intercommunal et au parking de la salle polyvalente. Ces travaux seront réalisés à partir du 20 janvier, sous maîtrise d'ouvrage communautaire et financés par la communauté de communes. Ils devraient être terminés au 15 avril.

DU CÔTÉ DES ÉCOLES

Mises aux normes accessibilité et sécurité école primaire/garderie.

La réception du chantier a eu lieu le 13 novembre. Ils ont concerné :

- le bâtiment cantine/salles de classes avec la création de toilettes PMR sous le préau, l'accessibilité cantine, les installations d'équipements de sécurité, visiophone et la création d'un portillon de sécurité d'entrée avec gâche électrique.
- la garderie avec des travaux d'accessibilité PMR, la création d'un nouvel accès extérieur avec un monte personne.



Compte rendu du conseil d'école du 5 novembre 2019 :

Les effectifs sont stables avec 43 élèves à l'école primaire du bourg et 2 classes (10CP/12CE1 ; 8CE2/8CM1/5CM2) et 24 à l'école de la Gare (8PS, 8MS et 8GS) soit 67 élèves au total (68 à la rentrée 2018).

Les directrices du bourg et de la gare ont présenté les différents exercices de sécurité réalisés dans les 2 écoles, le règlement intérieur du conseil d'école, les différentes sorties et manifestations organisées dans le cadre scolaire. Le personnel communal intervenant dans les écoles soit 4,5 équivalent temps plein, assure les cantines, la garderie, les aides à la classe, le ménage des locaux.

de la communauté des communes du pays de Nexon / Monts de Châlus

Plan Local d'Urbanisme

Intercommunal :

Avis défavorable du Conseil municipal.

Le rapport d'enquête publique du Plan local d'urbanisme Intercommunal a été remis fin mai. La commissaire enquêteur a émis un avis défavorable au vu des observations, des attentes exprimées par les habitants et les communes.

Une réunion de rendu a eu lieu le 26 juin dernier avec les personnes publiques associées (Direction Départementale des territoires, Chambre d'agriculture, Parc naturel régional...) afin d'analyser et d'apporter une réponse aux 150 demandes formulées par les pétitionnaires pendant l'enquête publique (dont une quarantaine sur la commune de Bussière-Galant).

Il apparaît qu'une réponse négative sera apportée à quasiment toutes ces demandes. Constatant l'absence d'évolution du zonage et du règlement du PLUI conforme aux attentes exprimées à plusieurs reprises par la commune, le conseil municipal lors de sa réunion du 12 septembre 2019 a décidé d'émettre un avis défavorable sur le projet de PLUI (voir ci-après la délibération prise) tel qu'il devrait être soumis à l'approbation du conseil communautaire au début de l'année 2020 ;

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2019

Objet : Nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des Monts de Châlus

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) des Monts de Châlus a été élaboré et présente l'état d'avancement de la procédure suite à l'enquête publique réalisée du 18 février 2019 au 20 mars 2019.

Vu la délibération en date du 14 décembre 2017 qui précise que les orientations générales définies dans le PADD du nouveau PLUI des Monts de Châlus ne répondent pas complètement aux objectifs que souhaitent se donner la commune de Bussière-Galant,

Vu les réponses négatives apportées aux réserves et aux attentes de la commune de Bussière-Galant exprimées dans la délibération en date du 14 décembre 2017 sur la révision du PLUI des Monts de Châlus,

Vu le rapport du commissaire enquêteur et l'avis défavorable émis par la commissaire enquêteur suite à l'enquête publique sur le projet de révision générale du PLUI des Monts de Châlus réalisée du 18 février 2019 au 20 mars 2019,

Vu les observations et attentes exprimées par les habitants de la commune lors de l'enquête publique du PLUI des Monts de Châlus et les réponses négatives apportées majoritairement à toutes ces demandes,

Vu les autres réserves émises tant par des habitants des Monts de Châlus que par les communes concernées de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Émet à l'unanimité un **avis défavorable** sur le projet de PLUI tel que proposé après l'enquête publique et qui sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de la Communauté de

communes du Pays de Nexon et de Monts de Châlus,

Le conseil municipal réitère l'ensemble de ces observations stipulées à la délibération du 14 décembre 2017 (ci-joint annexée) et demande que ces dernières soient prises en considération dans le zonage et le règlement du futur PLUI afin de répondre aux réalités et volontés locales.

Le Conseil municipal réaffirme que le potentiel de zones constructibles doit être supérieur à la demande prévisionnelle estimée afin de proposer une offre en matière de logements (bâti existant, terrains constructibles...) suffisamment diversifiée pour être en mesure de répondre à toutes les demandes et saisir toutes les opportunités d'installations et de renouvellement démographique.

Dans cet objectif, le conseil municipal réitère ses demandes pour :

- permettre la densification urbaine dans les zones agglomérées de la commune : bourg et gare de Bussière-Galant situées en continuité immédiate de l'urbanisation existante et des services, bourg de Saint Nicolas Courbefy,
- permettre la densification urbaine au cas par cas dans les villages de la commune : Brumas, Contentigne, La Goursaline, Lérodie, Le Grand bois, Chambertie, Fayollas, La Renaudie...,
- permettre le développement des entreprises quel qu'elles soient, où qu'elles soient dès lors qu'elles démontrent leur viabilité économique et le respect de leur environnement ; et ainsi de s'assurer, notamment en zones N et A, que soit rendu possible au règlement le développement de toutes les activités de services, de commerce ou d'artisanat,
- et de réinterroger la problématique du devenir des structures agricoles existantes (non posée au sein du PADD) alors qu'elle peut impacter fortement l'évolution des espaces agricoles et naturels : boisement, friches, abandon du bâti agricole ...

Sans remettre en cause les objectifs de densification et de préservation des espaces agricoles et naturels, le conseil municipal regrette une nouvelle fois que l'expérience passée du PLUI actuel n'ait pas été pris en compte alors qu'il a démontré sa pertinence, les personnes publiques associées (dont les services de l'État) reconnaissant que la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers était restée modérée sur la période passée de 10 ans.

Le PLUI doit s'adapter aux spécificités de notre territoire rural. Les enjeux et les moyens sont différents selon les espaces ruraux, périurbains et urbains.

Le conseil municipal demande de sortir d'une approche comptable et uniforme des politiques d'urbanisme et d'aménagement foncier.

de la communauté des communes du pays de Nexon / Monts de Châlus



MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DE CHÂLUS

Maison de l'Intercommunalité

28 av. François Mitterrand 87230 CHÂLUS
referent.msap@paysdenexon-montsdechalus.fr
Tél : 05 19 09 00 04

Horaires d'ouverture au public

Lundi > Vendredi : 9h-12h30 – 13h30-17h

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DE NEXON

Centre Social - AAJPN

5 rue Jean-Jacques Rousseau - 87800 NEXON
msap.nexon@orange.fr
Tél : 05 55 58 11 05

Horaires d'ouverture au public

Lundi : 14h-19h / Mardi > Vendredi : 9h-12h30 – 14h-19h

Mise à disposition d'équipements bureautiques

ESPACE DE CONFIDENTIALITÉ - DÉMARCHES EN LIGNE

■ CARTES GRISES ET PERMIS DE CONDUIRE

- Aide à la création du compte personnel ANTS ou à la connexion via Franceconnect
- Demande de permis, renouvellement, d'immatriculation, changement d'adresse, cession de véhicule...

■ ESPACE EMPLOI

- PÔLE EMPLOI : Inscription, actualisation, mise à jour de votre CV en ligne
- Consultation et réponse aux offres d'emplois

■ ESPACE FAMILLE

- Création/Consultation de votre compte personnel de la CAF ou de la MSA
- Actualisation mensuelle pour la prime d'activité ou RSA
- Édition d'attestations de Quotient Familial, des prestations...
- Rendez-vous en visio-conférence CAF

■ ESPACE SANTÉ

- Création/consultation de votre compte personnel de la CPAM (Améli.fr) ou de la MSA
- Mise à jour de votre situation
- Consultation d'informations en ligne : remboursements, annuaire des professionnels de santé, commande de carte européenne, édition d'attestations...

■ ESPACE RETRAITE

- Prise de rendez-vous avec les services de la CARSAT ou MSA (munissez-vous de votre n° de Sécurité Sociale)
- Visio-conférence avec le Conseiller de la CARSAT pour la constitution du dossier de demande de retraite (uniquement sur rendez-vous)
- Aide pour les demandes auprès des organismes de retraite complémentaires.

■ IMPÔTS

- Aide à la création du compte ou à la connexion via Franceconnect
- Démarches en ligne (changement de situation, consultation des avis, déclarations...)

■ ESPACE EMPLOYEUR

- Information sur l'emploi d'un salarié à domicile
- Mise en relation avec la Fepem (fédération du particulier employeur) Démarches employeur auprès de la MSA
- Création d'un espace employeur et demande d'affiliation URSSAF

Pour toute démarche, munissez-vous d'une pièce d'identité.

- Ordinateurs en accès libre ou guidé (+ accès WIFI, imprimante et scanner)
- Accès gratuit pour les consultations liées aux démarches

LES PERMANENCES

Délégué du Défenseur des droits :

Rendez-vous sur demande : 06 13 27 60 67

Limousin Nature Environnement :

Accueil et conseil pour vos démarches concernant la réduction des consommations et la rénovation énergétique de votre logement.

Sur rendez-vous uniquement, 1 vendredi matin/mois
Tél. 05 55 14 88 42

Droit du travail DIRECCTE :

Information juridique en matière de législation du travail Le 1^{er} lundi de chaque mois de 9h30 à 11h30
Sur rendez-vous au 05 55 11 66 00

OM tarification et collecte

ATTENTION, EN 2020 LE SERVICE ÉVOLUE
NOUVELLE ANNÉE, NOUVEAUX JOURS DE COLLECTE,
NOUVELLES HABITUDES
A PARTIR DU 6 JANVIER, LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS
NON RECYCLABLES CHANGE.

■ 1 passage du camion toutes les 2 semaines*

■ 1 nouveau jour de collecte

*une collecte plus fréquente est maintenue pour certaines activités professionnelles

POURQUOI CES ÉVOLUTIONS ?

- S'adapter aux nouvelles habitudes

Avec la redevance incitative, nous avons constaté que plus de 97 % des habitants du secteur Monts de Châlus sortent leur bac pour la collecte **moins de 2 fois par mois**.

Faire passer le camion une fois par semaine n'est donc plus nécessaire : c'est moins de kilomètres parcourus, moins de carburant consommé, un impact environnemental réduit...

et une redevance maîtrisée !

- Le même service pour tous

Depuis sa création en 2017, la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus travaille à l'harmonisation et à l'évolution du service de gestion des déchets à l'échelle de ses 15 communes.

Ainsi, à partir de janvier 2020, le service sera le même pour tous les habitants de la communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus.

À partir du 15 décembre, vous recevrez une information détaillée avec votre nouveau jour de collecte et le calendrier mis en place en 2020.

Pour toute question relative à votre situation, votre bac ou le nouveau service, n'hésitez pas à contacter les services de la communauté de communes :

Pôle Environnement :

Tél : 05 55 78 67 94

environnement@paysdenexon-montsdechalus.fr



Un bilan complet de la saison 2019 a été présenté en commission Tourisme le 27 novembre dernier.

■ Bilan 2019 :

En complément du personnel permanent affecté aux activités (2,5) et à l'entretien du site (agents de l'atelier municipal), 11 contrats saisonniers ont été conclus pour assurer l'accueil-information, la buvette, l'accueil sur les différentes activités, l'entretien des espaces verts. La surveillance de la baignade a été confiée comme en 2018 par convention financière au SDIS Haute-Vienne (Service Départemental d'Incendie et de Secours) avec la mise à disposition de 2 sapeurs-pompiers volontaires.

Au total, cela représente une quinzaine de salariés qui interviennent sur le site tout au long de l'été soit l'équivalent de huit emplois équivalents temps plein à l'année.

La fréquentation 2019 de l'Espace Hermeline est estimée à 21 000 visiteurs (hors baignade). Toutes activités confondues (vélorail, accrobranches, buvette, camping, minigolf, tennis) le chiffre d'affaires approche 218 000 € H.T, en baisse de 5 % par rapport à 2018.

Après une légère augmentation des recettes sur le printemps (avril, mai, juin), l'activité en juillet et août a été quasiment identique à 2018. La fréquentation des activités a été impactée par les différents épisodes caniculaires. Les week-ends de septembre et octobre ont été plus inégaux.

Au final, pour la première fois le budget annexe d'Hermeline ressort en équilibre avec une participation de la commune conforme à celle inscrite au budget (20 000 €, correspondant à la contrepartie du coût des activités relevant exclusivement de missions d'intérêt général). Les charges de personnel ont été maîtrisées.

■ En 2019, la fréquentation et les recettes se concentrent toujours sur trois activités payantes :

■ Le parc aventure dans les arbres et la tyrolienne représentent 47 % des visiteurs (9 500 visiteurs) et 46 % du chiffre d'affaires.

■ Le vélorail représente 30 % des visiteurs et 20 % du chiffre d'affaires. Le nombre de location (1 650) et le nombre de

visiteurs sur l'activité vélorail (6 200) est en légère baisse. Cette activité est dans sa 24^{ème} année d'exploitation.

■ La buvette représente 25 % du chiffre d'affaires en fort lien avec l'activité baignade.

Les autres activités payantes (camping, petit train, mini-golf, tennis) représentent en moyenne 23 % des visiteurs et environ 9 % des recettes. Le camping a accueilli cette année environ 1 400 personnes, autant qu'en 2018. La fréquentation du mini-golf se situe à 2 600 visiteurs. La gestion en direct par l'Espace Hermeline du petit train a permis d'accueillir 600 visiteurs sur juillet et août malgré une panne de locomotive sur la fin de la saison.

Enfin, comme chaque année un programme d'animations a été mis en place (balades en calèche, initiation kayak...) conforté par l'organisation par les associations de diverses manifestations : vélorail gourmand avec l'association OmniBuss, journée vapeur avec ASSTRAFER, concours de pétanque avec l'association de pêche... L'année 2019 a débuté par une journée portes-ouvertes le 13 avril et la chasse aux œufs le 21 avril qui ont connu une très belle fréquentation.

Le dimanche 11 août, l'Espace Hermeline a accueilli une manifestation importante avec le 2^{ème} trail du Parc naturel régional Périgord Limousin. Malgré une météo pluvieuse, plus de 300 participants ont suivi les différents parcours proposés de 39 km ou 19 km ainsi que la randonnée pédestre sur 13 km au départ d'Hermeline. Une centaine de pass découverte ont été activés tout au long de la journée sur les diverses animations (canoë, balade en calèche...). Un marché de producteurs et d'artisans locaux pris en charge par l'association OmniBuss a complété la journée à midi et le soir (250 personnes environ) avec une animation musicale.

Cette manifestation sera renouvelée le 17 octobre 2020 sous le nouveau format d'une journée sports, nature et champignons en partenariat avec l'Association OmniBuss. En complément du trail, cette journée proposera des sorties découvertes, des activités adaptées au handicap. Une soirée festive avec repas et animation à la salle polyvalente clôturera la manifestation Orientations 2020

Depuis la mise en place d'une gestion unique de l'ensemble des activités présentes sur l'Espace Hermeline, sous forme de Service Public Industriel et Commercial (SPIC) en 2011, deux axes majeurs d'intervention orientent les actions engagées tous les ans.

Optimiser l'organisation pour permettre un fonctionnement équilibré et pérenne de l'Espace Hermeline et de toutes ses activités.

En 2019, pour la première année l'objectif de tendre vers une organisation générale en adéquation avec le niveau réel des activités et de contenir le montant de la participation de la commune à l'équilibre de ce budget pour les activités relevant exclusivement de missions d'intérêt général (baignade...) a été atteint.

Néanmoins, l'organisation de l'Espace Hermeline reste fragile et remise en cause chaque année suivant le niveau d'activité de la saison, très dépendant des conditions météorologiques.

L'organisation générale des personnels intervenants à différents titres sur l'Espace de loisirs Hermeline reste complexe tant en terme réglementaire que de management au quotidien.

Parallèlement, il ne faut pas négliger les actions de promotion et de communication qui demandent des moyens financiers et des nombreux partenariats. Aujourd'hui, l'Espace Hermeline est reconnu comme l'un des pôles d'animation touristique majeurs du sud de la Haute-Vienne et du Pnr Périgord Limousin.

D'ores et déjà, le programme de communication et d'animations 2020 est bien avancé avec cette année la refonte du site internet, un nouveau logiciel de gestion de caisse et de réservation et une campagne de promotion dans les cinémas de Limoges suite à la vidéo réalisée durant l'été 2019.

L'Espace Hermeline ouvrira à partir du **11 avril au 1^{er} novembre 2020** selon les mêmes périodes et amplitudes d'ouverture que l'année dernière : weekends et jours fériés hors saison (avril à juin, septembre, octobre), vacances de pâques et de Toussaint, tous les jours en juillet et août.

Développement et renouvellement des activités pour maintenir l'attractivité de l'Espace Hermeline

Le programme important d'investissement lancé en 2018 avec la mise en ligne de vie continue du Parc Accrobranches s'est poursuivi en 2019 par l'implantation d'une Fun Box (35 000 € H.T subventionné à 50 %).

Une nouvelle réflexion est à engager sur le confortement des activités existantes : aménagement de l'espace du petit train, nouveaux accès, renouvellement de l'assistance électrique des vélorails... et le développement de nouvelles activités : mur d'escalade, plateau multisports, jeux nautiques, jeux d'aventures et d'exploration scénarisés...

Reste l'enjeu de la pérennisation de l'activité baignade dans le cadre du programme de restauration de la continuité écologique de la Dronne. Le traitement des boues du bassin de décantation a été reporté dès que la météo sera plus favorable.

Comme chaque année, un cabinet spécialisé assure le suivi et le contrôle de la qualité des eaux de baignade en lien avec l'Agence Régionale de Santé. En 2019, la baignade du plan d'eau était classée excellente tant pour la qualité bactériologique qu'en matière de cyanobactéries.

Pour 2020, la **convention avec le SDIS Haute-Vienne** (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour la surveillance de la baignade sera renouvelée.



PNR Périgord-Limousin

■ Ouvrage : La Haute-Dronne

Portrait d'une rivière Sauvage : la Haute-Dronne



« Car elle commence obscurément... » Onésime Reclus, La France à vol d'oiseau, 1908.

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin travaille depuis longtemps sur la Haute-Dronne, autour de problématiques de continuité écologique et de préservation de la moule perlière. C'est aujourd'hui un autre regard sur la rivière que le Parc vous propose en dressant un portrait complexe de cette rivière, au travers d'un ouvrage qui aborde en creux la naissance de tous les cours d'eau.

La Haute-Dronne pourrait se confondre avec bien d'autres rivières. Née en Haute-Vienne sur un socle granitique, elle roule ses galets en Dordogne, Charente et Gironde jusqu'à l'estuaire de la Gironde, via l'Isle à Coutras.

De plus près, sa route offre de nombreuses particularités : une géomorphologie, des paysages, un patrimoine bâti, une biodiversité et une organisation sociale qui lui sont propres. Depuis peu, la qualité écologique de sa partie amont a été récompensée par le label « Sites Rivières Sauvages », distinction réservée à une poignée de cours d'eau français. À l'inverse de sa partie aval, plus célèbre, qui baigne langoureusement Brantôme, Bourdeilles, Ribérac ou Aubeterre, la Haute-Dronne (sur une cinquantaine de kilomètres) porte des traits obscurs, tout encombrée de blocs rocheux bousculant son cours et cachant une biodiversité insoupçonnée. En un mot, une rivière sauvage. C'est grâce à la diversité des missions du Parc naturel régional Périgord-Limousin que la mise en lumière de la Haute-Dronne a été possible dans ce livre. Au fil des pages, l'amateur d'arbres comme celui de gastronomie, le pêcheur et l'historien, le randonneur, l'éleveur, le promeneur d'un jour ou les habitants de toujours piocheront, à leur guise, dans la mosaïque de thèmes proposés. Territoire de langue d'oc, il paraissait impossible d'écrire l'histoire de la rivière sans convoquer ceux qui l'habitent au quotidien ; leur tradition orale donne à une réalité parfois monochrome des couleurs bienvenues... La Dronne a beau traverser deux départements, sinuer ou séparer les communes, l'obstacle qu'elle impose a priori se révèle un passage, un trait d'union dont les thématiques se nourrissent. Le pays de la Haute-Dronne, à la réputation ombreuse et moussue, aussi froid et humide que sauvage et préservé, mérite d'être (re)découvert. Tentant de retracer son cours historique, naturel et humain, cet ouvrage donne, par ces trois approches mêlées, les clés de lecture d'une rivière sauvage, trait d'union entre Limousin et Périgord.

Ce livre, réalisé en partenariat avec les éditions Sud-Ouest, aborde l'histoire de la Haute-Dronne, ses lieux emblématiques, ses activités présentes et passées, ses richesses naturelles et ses légendes. Il montre les enjeux écologiques actuels, il donne la parole à ses habitants et nous offre de magnifiques photographies, des dessins et des documents anciens qui révèlent le patrimoine et les paysages de la Haute-Dronne.

Plongez au cœur du Parc naturel régional Périgord-Limousin, dans les bouillons de la Dronne sauvage, torrentielle et discrète, qui rafraîchit chaque page de son parcours aux multiples reflets...

Parution le 15 novembre 2019 - vente en librairie et point de vente Sud-Ouest - 20 €

Votre contact au Parc : Fanny Labrousse – f.labrousse@pnrpl.com

■ Des galles sur les châtaigniers ? C'est le Cynips !

Le Cynips est un petit insecte venu de Chine qui pond ses œufs en été dans les bourgeons des châtaigniers, bourgeons qui l'année d'après ne se développent pas correctement. Les feuilles et les branches ont alors de petites galles. En forêt, cela n'a pas beaucoup d'incidence, sauf là où le châtaignier est déjà affaibli (manque d'eau, sol peu profond...). En agriculture, selon les variétés, cela peut diminuer fortement la production de fruits. Seule la lutte biologique fonctionne, par le lâcher du Torymus, autre insecte dont les larves dévorent celles des cynips. De nombreux lâchers ont été faits localement, soit dans les vergers par leurs propriétaires, soit en forêt par le Parc.

Si vous avez des galles sur vos arbres, faites un petit test : récoltez entre 50 et 100 galles sèches cet hiver et ouvrez-les. Chaque fois que vous trouvez un petit ver blanc, comptabilisez-le : c'est le Torymus ! Sur les 15 sites suivis en forêt en 2018, il y avait entre 22 % et 65 % de galles occupées par du Torymus en 2018. Les Torymus sont en cours d'installation sur tout le Parc et le Cynips sera probablement contenu (mais jamais éradiqué) dans les années à venir.



Torymus femelle sur galle du Cynips

■ Nature 2050 : Le Mazet



UN EXEMPLE DE RECONQUÊTE RÉUSSIE DE LA BIODIVERSITÉ

Une zone humide restaurée sur la commune de Bussière-Galant

■ 17 octobre 2019

CDC Biodiversité et le Parc naturel régional du Périgord-Limousin ont organisé une visite de la zone humide restaurée sur la commune de Bussière-Galant.

■ Le contexte

Un petit affluent de la Dronne, sur la commune de Bussière-Galant dans la Haute-Vienne (Limousin),

a retrouvé son lit naturel grâce au partenariat entre CDC Biodiversité, le Parc naturel régional du Périgord-Limousin et de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

■ Les objectifs du projet

En préservant les zones humides (rétablissement des continuités écologiques et préservation des têtes de bassins versants) et en stimulant la biodiversité, ces travaux de génie écologique rétablissent un équilibre naturel permettant au site de s'adapter aux effets du changement climatique et représente également un capital santé des cours d'eau situés en aval.

■ Les travaux réalisés

Initiés mi-décembre 2018, les travaux de restauration viennent de s'achever. Ils ont consisté à effacer un ancien plan d'eau, replacer dans son lit naturel le cours d'eau le traversant, créer un réseau de mares et mettre en place des aménagements permettant une gestion par pâturage du site (clôtures, abreuvoirs, passages busés).

■ Des acteurs multiples

Porté par CDC Biodiversité, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Parc naturel régional du Périgord-Limousin, le projet a pu être réalisé grâce à la contribution des entreprises. Le programme Nature 2050 de CDC Biodiversité est soutenu par de nombreuses entreprises nationales et locales notamment l'entreprise SILAB, fabricant d'ingrédients actifs fortement engagé, qui ont apporté les fonds privés nécessaires.

■ Les perspectives : un plan de gestion et des indicateurs de suivi

Il s'agit désormais de maintenir la trajectoire écologique du site jusqu'en 2050. L'ensemble des actions proposées pour conserver le site en bon état figurent dans un plan de gestion, rédigé par le PNR. Des indicateurs, tels que le suivi des libellules, de la flore mais également du taux de Carbone organique dans les sols, permettront d'évaluer l'efficacité des actions menées. En plus de ce suivi scientifique, des photographies réalisées sur plusieurs années par drone témoigneront de l'évolution du site.

■ Une appropriation locale pour un projet ancré dans le territoire

CDC Biodiversité a engagé un processus de cession à titre gratuit des terrains à destination de la commune, en contrepartie de son engagement à assurer la pérennité des aménagements réalisés et à gérer le site selon les prescriptions du plan de gestion. La signature d'un contrat instituant une Obligation Réelle et Environnementale, outil issu de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, est en cours de discussion entre CDC Biodiversité, la commune et le PNR.

■ Un projet conciliant écologie et agriculture

La gestion agricole du site a été intégrée au projet justifiant ainsi la réalisation d'aménagements dédiés. CDC Biodiversité a signé une convention de prêt à usage gratuit des parcelles avec l'exploitant propriétaire des parcelles voisines. Ce dernier bénéficie ainsi d'une surface supplémentaire pour faire pâturer ses chevaux et contribue à l'entretien et la préservation du site. Cette relation gagnant-gagnant sera pérennisée par un bail rural et environnemental entre l'exploitant et la commune, lorsque cette dernière sera propriétaire des terrains.

■ **À propos du Parc naturel régional du Périgord-Limousin :** Le Parc a été créé en 1998. Situé au cœur de la région Nouvelle-Aquitaine, il s'étend sur 74 communes des départements de la Dordogne et de la Haute-Vienne, et a une superficie de 1 940 km². Le Parc a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement. Il tend également à rendre le Périgord-Limousin attractif, au-delà de la quiétude, de la douceur de son climat et de la qualité du cadre de vie qu'il offre.

■ À propos de CDC Biodiversité et de Nature 2050

CDC Biodiversité est une entreprise dont l'activité est entièrement dédiée à la biodiversité. Elle pilote pour le compte de tout maître d'ouvrage, collectivité et entreprises des actions volontaires ou réglementaires de restauration et de préservation de la biodiversité ainsi que de gestion d'espaces naturels terrestres et marins.

CDC Biodiversité développe des leviers économiques afin de financer des actions favorables à la biodiversité. Que les leviers soient réglementaires (par l'application de la séquence Éviter Réduire Compenser), volontaires (par le programme Nature 2050) ou qu'ils mobilisent l'utilisateur des services fournis par la nature – appelés services écosystémiques – les actions engagées par CDC Biodiversité relèvent de solutions fondées sur la nature.

CDC Biodiversité porte également le programme Nature 2050 qu'elle a créé en 2016. C'est un programme national d'adaptation des territoires au changement climatique, afin de préserver et restaurer la biodiversité par la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature, à horizon 2050. Ce programme est soutenu par le Muséum national d'Histoire Naturelle, la Fondation pour la Nature et l'Homme, France Nature Environnement, la LPO France, l'Agence française pour la biodiversité et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Il est conduit en partenariat avec des associations environnementalistes, ce programme repose sur l'engagement volontaire des acteurs économiques à agir, au-delà de leurs obligations réglementaires. Il constitue un outil innovant de financement de la transition écologique des territoires et des secteurs d'activités.



ADIL 87

28 avenue de la Libération
87000 LIMOGES

Horaires : du lundi au vendredi 9h00
à 12h30 / 13h30 à 17h30

www.adil87.org

ADIL 87 : un service public d'information sur le logement

Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous souhaitez avoir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, la rénovation énergétique, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...

L'ADIL 87, créée à l'initiative conjointe du Conseil Départemental et de l'Etat, est à votre service. Des conseillers-juristes répondent gratuitement et en toute objectivité à vos questions sur l'habitat:

■ **Relations propriétaires-locataires :** contrat de location, droits et obligations des parties, non décence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer et de charges, congé du locataire et du propriétaire ...

■ **Accession à la propriété :** prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...

■ **Copropriété :** assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété ...

■ **Relations de voisinage :** nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...

■ **Urbanisme :** permis de construire, déclaration de travaux, ...

■ **Fiscalité immobilière :** investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, crédits d'impôts...

■ **Subventions pour lutter contre la précarité énergétique et maintenir à domicile les personnes âgées ou handicapées :** aides financières de l'ANAH, du Conseil Départemental, de la CAF, de la MSA, d'Action Logement, ...

Des permanences ont lieu près de chez vous : Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

Pour connaître les dates et horaires de nos permanences :
www.adil87.org

AIDE jeunesse région



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

Dans le cadre de l'action régionale en faveur de l'accès à l'emploi et l'autonomie des jeunes, la Région Nouvelle-Aquitaine œuvre au travers de différents dispositifs, notamment:

■ **Aide à la préparation de l'examen du permis de conduire B.**
Sous conditions de ressources, les jeunes de 17 à 25 ans, en insertion professionnelle, issus d'une formation de niveau IV ou infra peuvent bénéficier d'un accompagnement financier allant de 300 € à 1200 € pour l'obtention du code et de la conduite s'ils entrent dans les critères d'éligibilité du nouveau règlement d'intervention entré en vigueur le 8 juillet dernier.

■ **Aide aux brevets :** BAFA (Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), BAFD (Brevets d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) et BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique).

Sous conditions de ressources, les jeunes de 17 à 30 ans, les jeunes domiciliés en Nouvelle-Aquitaine, peuvent bénéficier d'un accompagnement financier allant de 150 € à 400 € en fonction de la nature du brevet.

A travers cette politique volontariste, la Région Nouvelle-Aquitaine poursuit ses efforts pour favoriser l'égalité des chances d'accès à l'emploi. Nous vous invitons à prendre connaissance des règlements d'intervention disponibles sur le guide des aides de la Région : les-aides.nouvelle-aquitaine.fr.

L'ensemble de ces dispositions pouvant intéresser les jeunes de votre commune, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une affiche les invitant à vérifier leur éligibilité sur le portail régional dédié à la jeunesse : jeunes.nouvelle-aquitaine.fr.

TARIFS COMMUNAUX 2020

TARIF REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Elle est composée d'une part fixe à hauteur de 20€/abonné et d'une part variable 1,35€/m³ jusqu'à 150m³ puis 0,70€/m³.

TARIF CANTINE SCOLAIRE

FORFAIT TRIMESTRIEL (48 repas en moyenne) 100,80 €/enfant/trimestre soit 2,10€ / Repas Tarif d'un repas/ adulte : 4€

TARIF GARDERIE SCOLAIRE

FORFAIT JOURNALIER 1.90 €/enfant/par jour

TARIF TRANSPORTS SCOLAIRES

Tranche	QF *	Tarif régional	Participation de l'AO2 (commune)	
		Tarif annuel ½ pensionnaire	Tarif annuel ½ pensionnaire	
			Maternelle Primaire	Secondaire
1	Inférieur à 450 €	30 €	15 €	15 €
2	Entre 451 € et 650 €	50 €	25 €	25 €
3	Entre 651 € et 870 €	80 €	40 €	40 €
4	entre 871 € et 1 250 €	115 €	57,50 €	57,50 €
5	A partir de 1 250 €	150 €	75 €	75 €
Non ayant-droit ** Elèves à - 3 km de l'établissement scolaire			97,50 €	97,50 €
Non ayant-droit ** Elèves ne respectant pas la carte scolaire		195 €	0 €	0 €
Navette - RPI et internat		30 €	15 €	

* QF* = quotient familial qui tient compte de la composition et du revenu du foyer.

** Non ayant-droit** = cette catégorie inclut les élèves domiciliés à moins de 3 km de leur établissement scolaire et les élèves ne respectant pas la carte scolaire.

TARIFS DES CONCESSIONS DES CIMETIÈRES COMMUNAUX BUSSIÈRE-GALANT & SAINT NICOLAS COURBEFY

Pour une concession de	4,50 m ²	7,50 m ²	9 m ²
30 €/m ² (+ 25 € frais d'enregistrement)	135 €	225 €	270 €

Terrain : Ancien cimetière de Saint Nicolas Courbefy..... 1.60 €/m²

TARIFS DES SERVICES FUNÉRAIRES

Creusage de fosse	Creusage de fosse enfant	Exhumation en terre	Exhumation d'un caveau	Exhumation et réinhumation	Inhumation	Location du caveau communal
50 €	30 €	60 €	40 €	40 €	40 €	10 €/mois

Tarif columbarium		Tarif dispersion des cendres
Concession de 15 ans	Concession de 30 ans	
320 €	625 €	40 € (fourniture d'une plaque au jardin du souvenir)

TARIF DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES BUSSIÈRE-GALANT ET ST NICOLAS DE COURBEFY

Loueurs	Salle de BUSSIÈRE-GALANT		Salle de St NICOLAS DE COURBEFY	
	Grande salle	Petite salle	Salle seule	avec cuisine
Habitants de la commune	210 €	105 €	126 €	210 €
Associations communales (Pour manifestations payantes)	105 €	42 €	63 €	63 €
Particuliers hors commune associations hors commune (Pour manifestations payantes)	420 €	210 €	210 €	315 €
caution	400 €	200 €	250 €	250 €

Ces tarifs s'entendent par location de 24 heures maximum. Toute journée supplémentaire sera facturée au même tarif en cas de location à but commercial, et à demi tarif en cas de location à usage privé.

VIE ASSOCIATIVE

■ XV des Feuillardiers



UNE SECONDE SAISON POUR LE XV DES FEUILLARDIERS

Après une première saison prometteuse, le XV Des Feuillardiers a entamé le championnat 3ème/4ème séries sous les meilleurs auspices :

- Effectif renforcé par le recrutement de plusieurs joueurs de moins de 25 ans
- Entraînements assurés par un nouveau coach

En parallèle de l'équipe senior, le club entame un travail de collaborations avec les écoles pri-

maires et le collège afin de promouvoir le rugby auprès des plus jeunes.



Malgré un premier trimestre où la météo a causé quelques reports, l'équipe garde son objectif en vue : Une place en milieu de tableau.

Le XV Des Feuillardiers compte sur ses supporters pour les mener à la victoire et les remercie pour leur présence les dimanches au stade de l'Espace Hermeline.

Prochains rendez-vous à domicile les : 05/01/20, 19/01/20, 02/02/20, 23/02/20, 22/03/20

■ USF



La saison sportive a redémarré en septembre avec un effectif de 150 licenciés.

L'école de foot prend les enfants garçons et filles à partir de 5 ans.

Nous comptons des équipes dans toutes les catégories.

U6/U7 Elodie, Nicolas, Denis

U8/U9 Delphine, Patrice

U10/U11 Laurent, Sébastien, Franck Olivier

U11/U13 FILLES Elodie, Mickaël, Christelle

U12/U13 Bruno, Xavier

U14/U15 Pierrot, Adrien, Laurent

U16/U17 Julien, Eric

Seniors 1 et 2 Cédric, Fabrice, Christian, Mickaël

1 équipe senior fille Christophe en entente avec Champagnac La Rivière

Vétérans David

Les seniors jouent en alternance à Bussière-galant équipe 1 matchs allers, équipe 2 matchs retours et le vendredi soir les vétérans.

RENSEIGNEMENTS :

École de foot Bruno : 06 19 05 03 33

Seniors Cédric : 06 07 86 11 20



Nous remercions la municipalité de BUSSIÈRE-GALANT pour le prêt des installations et l'entretien du terrain ainsi que la création du foyer.

Sportivement
US FEUILLARDIERS

■ Les Jardiniers de Bussière-Galant / Les amis de la chapelle



Une chapelle à la gare (propriété de l'évêché), la connaissez-vous ?...

Actuellement c'est sur des chaises vermoulues que les auditeurs viennent s'asseoir pour écouter chanter. C'est à la chaleur d'un poêle qu'on se chauffe en lisant un texte, en grattant une guitare. C'est à l'éclairage vétuste qu'on lit péniblement les partitions. Mais bientôt un lustre devrait être

installé, et des spots éclaireront des expositions. Bientôt à plusieurs on réfléchira plus sérieusement à la restauration de cette chapelle, dont le mur ouest s'écarte du pignon.

Nous sommes une petite poignée de personnes, habitants et habitantes de Bussière-Galant, désolés et désolées de constater que la petite chapelle de la Gare était inactive et, dans le temps si rien n'est fait, menacée de décrépitude. Nous avons envisagé de reprendre le projet initialement commencé par Danièle de la faire revivre et pourquoi pas, colmater les brèches avant d'autres réfections plus importantes. En effet en 2018 Danièle Kleczewski y avait organisé un marché de Noël, plusieurs concerts et brûlait d'y organiser d'autres petites manifestations. Danièle, avant de quitter la région, nous a contacté afin de voir si nous étions intéressées pour reprendre le flambeau.

Nous voilà attelés à la tâche de faire en sorte que cette chapelle, en plus d'un lieu de célébration des vêpres une fois par quinzaine, devienne un lieu culturel, où les habitants de Bussière-Galant et alentours puissent venir aux concerts ou petits spectacles, et participer à ce qui s'y passe.

Dans un premier temps, nous avons entrepris de retracer l'histoire de cette chapelle imbriquée dans celle de la Gare et du Bourg. Pour ce faire, nous avons commencé à rencontrer des personnes susceptibles de nous raconter leur vécu et anecdotes transmises par leurs parents. Une exposition devrait ensuite voir le jour afin de mettre en lumière tous ces différents témoignages. Parallèlement nous recherchons des photos pour étayer cette expo.

Nous essayerons d'organiser une fois par trimestre un spectacle ou concert, en privilégiant des artistes locaux, même amateurs, pour offrir une sortie de proximité. Aussi, un dimanche par mois durant l'hiver, autour du poêle pour partager ce que l'on aime : chanter, écrire, déclamer etc, nous nous retrouverons en mode veillée en mangeant un gâteau et buvant un petit chocolat... Et ça, nous l'avons déjà commencé ! Ça sera tous les premiers dimanches du mois à partir de 15h30.

Pour l'instant nous sommes qu'une poignée...

Nathalie et Hilly assurant au mieux la gestion des affaires en cours, c'est-à-dire organiser des concerts, des veillées, retracer l'histoire, pour aboutir à une exposition. Patrick, un voisin proche de la Chapelle se propose d'ouvrir la porte de 10 h à 16 h tous les jours, et Didier est notre technicien. Après avoir installé le poêle à bois, il faudrait maintenant aller chercher le bois offert gracieusement par une habitante de Bussière-Galant, bois tombé à la tempête il y a quelques années, qu'il faut encore débiter ! Appel aux bonnes volontés !

Côté de bonnes volontés, si vous avez des compétences techniques, vous êtes les bienvenus, par exemple pour venir donner un avis sur le mur qui s'écarte, ou pour évaluer la faisabilité de faire remarcher l'ancien chauffage. Et bien sûr pour nous aider à retracer cette sacrée histoire !!

Pour les témoignages contacter Hilly 06 84 35 26 04 et nathalie 06 52 93 24 35

MANIFESTATIONS à venir

COMMUNALES

JANVIER

Jeudi 09 : Galette des rois - Club de l'amitié
Samedi 11 : Galette des rois - FNACA
Dimanche 26 : Vœux du maire

FÉVRIER

Samedi 08 : Repas pêche - APPMA
Samedi 15 : Concours de belotte - Etoile d'Hullak

MARS

Vendredi 06 : Loto - ACCA St Nicolas
Dimanche 15 : Repas de chasse - ACCA Bussière Gt
Dimanche 22 : Repas dansant - Club de l'amitié
Samedi 28 : Loto des écoles - Amicale scolaire

AVRIL

Samedi 04 : Thé dansant - Club de l'amitié
Samedi 25 : Vide-grenier - ACCA St Nicolas
Samedi 25 : Soirée années 80 - Etoile d'Hullak

MAI

Vendredi 08 : Vide-grenier Hermeline - Amicale scolaire
Dimanche 24 : Thé dansant - FNACA
Dimanche 17 : Thé dansant - Club de l'amitié
Mer. 20 et jeudi 21 : Tournoi de foot vétérans Hermeline - USF

JUIN

Vendredi 12 : Kermesse des écoles - Amicale scolaire
Vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14 : Tournoi de foot Hermeline - USF
Samedi 27 : Village en fête - Association Omnibus
Dimanche 28 : Thé dansant - Club de l'amitié

ÉTAT CIVIL

BUSSIÈRE-GALANT

NAISSANCES	
Clément, Pierre LE SECH COUDERT	Né le 19 Juillet 2019
Léonie, Alicia, Fiorella PAPP	Née le 12 Août 2019
Ghjulìa, Frédérique, Patricia TARDIEU	Née le 1 ^{er} Décembre 2019
Maxime, Patrick BOCCARD	Né le 05 Décembre 2019
MARIAGES	
Sandrine Mireille PONSIN et Éric AUBIA	29 Juin 2019
Laurène POUYADOUX et William Robert LAFAYE	10 Août 2019
Virginie Vanessa RAVAUX et Morgan Maurice SIMON	14 Septembre 2019
DÉCÈS	
Marcelle JACQUEMENT Veuve RAMNOUX	13 Juin 2019
Daniel, Michel GRIMAUD	05 Juillet 2019
Patricia Ann DAILY	08 Septembre 2019
Odette, Marcelle BECHADE épouse DERABOURS	23 Septembre 2019
André LAPLAUD	05 Novembre 2019
Julien, Ferdinand ROUGIER	10 Novembre 2019
Yves ARCHER	31 Novembre 2019
LEBREAU Odette, Henriette	06 Décembre 2019

ST NICOLAS COURBEFY

DÉCÈS	
Philippe Georges DESCHAMPS	12 Juillet 2019
Jean-Paul DECROISANT	03 Septembre 2019

TEMPS FORTS



Concert à la Chapelle de la gare



Fête des écoles



Halloween avec l'amicale scolaire



Journée vapeur ASSTRAFER



Spectacle folklorique Les Jardiniers



Trail 2019



Les coordonnées de la Mairie
Mairie de Bussière-Galant • Place Charles de Gaulle 87230 Bussière-Galant
Tél : 05 55 78 80 26 Fax : 05 55 78 16 75 / E-mail : mairie.bussiere.galant@wanadoo.fr
www.bussiere-galant.fr
Horaires d'ouverture de la Mairie :
Lundi, Mardi, Jeudi, Samedi : 9h-12h / Mercredi, Vendredi : 9h-12h / 14h-17h